RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Pour l'exercice terminé le
30 avril 2026

INRS
FONDATION

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente 03

Mise en contexte 04

Investissement responsable 06

Description et valeur des fonds de dotation 16

01 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au nom du comité de placement relevant du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le deuxième rapport annuel sur l'investissement des fonds de dotation de la Fondation de l'INRS. L'exercice clos le 30 avril 2026 est le premier exercice complet au cours duquel la Fondation a été fiduciaire des investissements, le transfert des actifs de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) s'étant achevé au cours de l'exercice précédent.

La composition du comité a évolué cette année. Nous avons accueilli comme membres votants Patrice Linot, trésorier adjoint et directeur de la gestion actif-passif et de la trésorerie chez BNP Paribas, ainsi que Valérie Lemieux, vice-présidente pour la région du Québec à Exportation et développement Canada. Pegdwendé Dorus Elwès. Combéré s'est joint comme représentant de la communauté étudiante de l'INRS. Je remercie chaleureusement l'administrateur Olivier Joyal, qui siégeait comme membre votant, Mylany David, qui présidait le conseil d'administration de la Fondation, et Mohamed Imoussaïne, qui représentait la communauté étudiante, dont les mandats se sont achevés. Leur engagement a marqué les premières années du comité et nous leur en sommes reconnaissants.

Nous avons aussi donné suite à l'orientation annoncée l'an dernier d'investir dans le fonds de prêts bancaires ESG gérés par AlphaFixe Capital. Ce mandat, amorcé en mars 2026, vise à diversifier notre exposition en titres à revenu fixe et réduire la sensibilité du portefeuille aux mouvements de taux d'intérêt. Il porte à trois le nombre de fonds investis chez ce gestionnaire, tous excluant les combustibles fossiles.

Le portefeuille affiche un rendement de 6,41 % pour l'exercice et de 6,46 % annualisé depuis le transfert des fonds, un peu en deçà de notre objectif de 7 %. Ce résultat demeure inférieur à notre indice de référence composite, dont la progression reflète une remontée boursière marquée à laquelle le positionnement prudent de nos mandats en actions a peu participé. Deux ans sont courts pour juger de l'approche de nos gestionnaires, dont la valeur ajoutée s'apprécie sur un cycle de marché complet. Le comité suit néanmoins la situation de près.

Ces résultats se traduisent par un appui concret à la communauté de l'INRS. Une somme de 244 500 $ a été tirée des fonds de dotation et distribuée pour financer des bourses d'études et des initiatives de recherche, conformément aux engagements pris par le conseil, suivant les recommandations du comité de qualification. Notre politique de distribution et notre objectif de rendement demeurent inchangés, dans la continuité des orientations adoptées à la création des fonds.

Notre engagement en investissement responsable s'est approfondi. Nous présentons cette année, pour la première fois, une empreinte carbone absolue consolidée pour l'ensemble de nos placements en titres de sociétés, en complément des mesures d'intensité publiées les années précédentes. Suivant la rétroaction recueillie l'an dernier, nous avons également interrogé nos deux gestionnaires sur leur approche en matière de biodiversité, un enjeu qui se trouve au cœur des travaux menés à l'INRS, et nous rendons compte de leurs réponses dans les pages qui suivent.

En 2026-2027, le comité réexaminera la composition de l'allocation en actions et étudiera l'ajout d'une allocation aux placements alternatifs, une catégorie prévue par notre Politique de placement mais qui n'a pas encore été déployée.

Je remercie nos donatrices et donateurs, l'équipe financière de l'INRS, la direction de la Fondation de l'INRS, nos partenaires gestionnaires et mes collègues du comité pour leur dévouement. Ensemble, nous faisons fructifier un patrimoine qui soutiendra, pour les générations futures, l'essentielle mission scientifique et sociale de l'INRS, tout en étant fidèles à nos valeurs et à nos capacités.

Caroline Montminy, CFA
Présidente du comité de placement de la Fondation de l'INRS

02 MISE EN CONTEXTE

Constituée en 2020 en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), la Fondation de l'INRS contribue à l'avancement de l'éducation en accélérant le rayonnement et le développement de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et des travaux de sa communauté étudiante et scientifique. Elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Conformément à sa mission et en vertu d'une entente de partenariat intervenue entre la Fondation et l'INRS en 2023, l'INRS lui a transféré ses fonds de dotation en 2024 afin d'en optimiser l'utilisation.

La Fondation est fiduciaire des fonds de dotation qui lui sont confiés dans le cadre de sa mission de soutenir l'essor de l'INRS et les travaux de recherche de sa communauté étudiante et scientifique. Une proportion importante de ces travaux touche aux questions reliées aux facteurs ESG, y compris aux changements climatiques, aux effets de l'activité humaine sur la biodiversité, à la transition énergétique et à la réduction de l'empreinte carbone.

Les fonds de dotation détenus par la Fondation de l'INRS sont complémentaires aux fonds collectés dans le cadre de ses activités de développement philanthropique. En ce sens, ils constituent un levier important pour soutenir la capacité de la communauté de l'INRS à réaliser sa mission, aujourd'hui et pour les générations à venir. Ils sont également gérés avec la même rigueur que les fonds qui lui sont confiés par sa communauté donatrice, alliée et partenaire.

La Fondation investit le capital de ses fonds de dotation sur les marchés à long terme afin de générer des revenus lui permettant de remplir ses obligations et d'atteindre ses objectifs caritatifs de façon responsable et durable. Le capital des fonds de dotation est préservé afin que les générations étudiantes et scientifiques futures puissent en bénéficier.

En droite ligne avec la Politique de placement des fonds de dotation adoptée par le conseil d'administration de la Fondation en mars 2024, et entérinée par le conseil de l'INRS en avril 2024, le présent rapport annuel présente un survol de la gouvernance, de la gestion et de l'impact des fonds de dotation au cours de l'exercice annuel terminé le 30 avril 2026.

Il présente une description et la valeur des fonds de dotation, avant de faire état de la composition et du rendement des placements, puis de présenter un bilan de l'empreinte ESG des portefeuilles en fonction des données disponibles.

Dans un esprit d'ouverture et d'échange constructif, il s'agit d'un deuxième bilan annuel présenté dans le but d'informer nos parties prenantes sur les décisions qui ont été prises cette année par le comité de placement et le contexte dans lequel elles s'inscrivaient, ainsi que les résultats qu'elles ont produits.

GOUVERNANCE ET COMPOSITION DU COMITÉ DE PLACEMENT

Relevant du conseil d'administration de la Fondation de l'INRS, notre comité de placement adopte une structure volontairement restreinte pour conjuguer expertise et efficacité. La politique de placement limite le comité à cinq membres votants, assistés de membre observateurs non-votants issus de la direction, des finances ou de la communauté INRS, afin de diversifier les points de vue et favoriser la circulation de l'information sans compromettre l'indépendance décisionnelle.

Pour assurer un haut niveau de compétence, au moins trois des cinq sièges doivent être occupés par des spécialistes possédant une expérience significative en gestion de portefeuilles institutionnels. Cette formule agile, conjuguant expertise technique et diversité de perspectives, vise à réduire les risques de dilution des responsabilités, à renforcer la reddition de compte envers le conseil d'administration et nos parties prenantes et à arrimer la gestion des fonds de dotation aux meilleures pratiques en matière d'investissement institutionnel.

MEMBRES VOTANTS

Valérie Lemieux
Vice-présidente, région du Québec, Exportation et développement Canada
Membre externe

Patrice Linot
Trésorier adjoint et directeur, Gestion actif-passif et trésorerie, BNP Paribas
Membre externe

Anne Quintal
Retraitée de la gestion de portefeuilles institutionnels, experte en placements ESG
Membre externe

Mathieu A. St-Jean
Vice-président, Marchés privés, Bimcor
Membre externe

Martine Vanasse
Directrice générale et chef de la conformité, Investissements PSP
Administratrice et vice-présidente du conseil d'administration de la Fondation

MEMBRES OBSERVATEURS DE LA FONDATION DE L'INRS

Élise Comtois
Directrice générale

Caroline Montminy
Vice-présidente, Gestion d'actifs Burgundy; administratrice, présidente du conseil d'administration de la Fondation et présidente du comité de placement

Anne-Pascale Richardson
Directrice du programme AquaHacking, AquaAction; administratrice, trésorière et présidente du comité d'audit et finances

MEMBRES OBSERVATEURS DE LA COMMUNAUTÉ INRS

Michel Fortin
Représentant de l'administration

Jean-Charles Grégoire
Représentant du corps professoral

Pegdwendé Dorus Elwès Combéré
Représentant de la communauté étudiante

03 INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Afin de relever les défis de demain en matière de développement durable, la Fondation de l'INRS a adopté des orientations d'investissement responsables et durables reflétées dans sa *Politique de placement des fonds de dotation*.

La Fondation vise à assurer la pérennité du capital et à optimiser le rendement des fonds tout en assumant un niveau de risque acceptable, qu'il soit de nature économique ou environnementale, sociale ou de gouvernance (ESG).

Les revenus générés par les fonds de dotation détenus par la Fondation permettent de fournir aux membres de la communauté étudiante et scientifique de l'INRS les moyens de réaliser leurs ambitions : rendre le monde meilleur grâce à la recherche.

Grâce à sa stratégie de placements, la Fondation continue à soutenir la communauté étudiante et scientifique de l'INRS, tout en faisant fructifier ses fonds de manière éclairée. Elle agit en prenant en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, surveillés par les gestionnaires d'actifs chez lesquels elle investit.

La Fondation est résolument engagée à contribuer à l'atteinte des objectifs institutionnels de l'INRS en matière de développement durable. Elle a élaboré sa Politique de placement des fonds de dotation en ayant ces objectifs en tête, notamment à l'égard de l'obtention de la certification STARS.

Conformément à sa volonté d'investir de façon responsable et durable, la Fondation a adopté l'intégration des facteurs ESG dans l'évaluation de ses gestionnaires d'actifs. Cette approche inclusive permettra aux placements de la Fondation d'avoir une portée plus responsable en accordant une importance équivalente à chacun de ces trois volets et en atténuant les effets indésirables ou non prévus sur l'ensemble des aspects du développement durable.

Le tableau suivant présente les six piliers de notre stratégie d'investissement responsable et durable et l'état de leur mise en œuvre au cours de l'exercice.

Piliers d'investissement responsable	*État*	*Mise en œuvre*
Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux décisions d'investissement	✔	Intégrés dans les mandats des deux gestionnaires de portefeuilles, Jarislowsky Fraser et AlphaFixe Capital, qui sont parmi les firmes gagnantes du Grand championnat canadien ESG de 2022.
Adhésion des gestionnaires d'actifs aux Principes d'investissement responsable des Nations unies et aux objectifs de carboneutralité	✔	Nos deux gestionnaires d'actifs sont signataires des UN PRI.
Adhésion des gestionnaires d'actifs à des engagements collaboratifs à l'égard des facteurs ESG (environnement, société et gouvernance)	✔	Nos deux gestionnaires d'actifs sont signataires d'un nombre d'ententes détaillées ci-dessous.
Exclusion des entreprises figurant sur la liste Carbon Underground 200 (CU200) des actions détenues directement par la Fondation	✔	La Fondation ne détient aucune action directement.
Réduction de l'empreinte carbone et des effets sur la biodiversité du portefeuille d'investissement, et stratégie alignée sur les objectifs climatiques de l'INRS	✔	L'empreinte carbone et les effets sur la biodiversité du portefeuille sont présentés ci-dessous pour l'année de référence.
Reddition de compte transparente au comité de placement, au conseil d'administration et à la communauté de l'INRS	✔	Le présent rapport sera publié sur le site internet de la Fondation, déposé à l'assemblée des membres et transmis au conseil de l'INRS. La Fondation répond aux questions reçues par courriel à fondation@inrs.ca.

Pour en savoir plus, consulter la Politique de placement des fonds de dotation de la Fondation de l'INRS et la Foire aux questions sur notre site internet.

Les informations qui suivent visent à présenter un portrait de l'intégration des facteurs ESG dans les placements détenus par la Fondation à partir des données disponibles fournies par ses gestionnaires de portefeuille, AlphaFixe Capital inc. et Jarislowsky Fraser Institutionnel (Jarislowsky Fraser), la division institutionnelle canadienne de Gestion mondiale d'actifs Scotia.

Adhésion aux Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable

La Fondation exige de ses gestionnaires d'actifs qu'ils adhèrent aux Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI). C'est le cas des deux gestionnaires d'actifs retenus par la Fondation : AlphaFixe Capital et Jarislowsky Fraser.

Leur engagement envers les six principes pour l'investissement responsable guide leurs décisions et actions pour intégrer les questions ESG dans leurs pratiques d'investissement :

- ils intègrent les questions ESG dans l'analyse des investissements et les processus décisionnels;
- ils sont des propriétaires actifs et intègrent les questions ESG dans leurs politiques et pratiques de propriété;
- ils cherchent à ce que les entités dans lesquelles ils investissent divulguent de manière appropriée les questions ESG;
- ils favorisent l'acceptation et la mise en œuvre des Principes au sein du secteur de l'investissement;
- ils travaillent avec d'autres investisseurs institutionnels pour améliorer leur efficacité dans la mise en œuvre des Principes; et
- ils rendent chacun compte de leurs activités et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Principes.

En signant les Principes, le gestionnaire s'engage publiquement à adopter et mettre en œuvre les six Principes. Par l'administration d'un questionnaire exhaustif élaboré par le UN PRI, l'organisme attribuera au gestionnaire des notes sur 100 sur des axes bien précis. Nous rassemblons ci-dessous les notes du cycle d'évaluation de 2025, soit les plus récentes publiées par nos gestionnaires d'actifs. Le cycle de divulgation étant biennal, ces notes remplacent celles de 2023 présentées dans notre rapport précédent. La grille d'évaluation a par ailleurs été revue par le UN PRI, de sorte que les modules diffèrent de ceux du cycle antérieur.

Notes UN PRI (sur 100) *en 2025*	***AlphaFixe Capital***	***Médiane de tous les signataires***
Politique, gouvernance et stratégie	**100**	66
Obligations souveraines, supranationales et d'agences	**100**	68
Obligations de sociétés	**100**	73
Mesure de confiance	**100**	79

Notes UN PRI (sur 100) *en 2025*	***Jarislowsky Fraser***	***Médiane de tous les signataires***
Politique, gouvernance et stratégie	**79**	66
Actions cotées, gestion active fondamentale	**92**	76
Obligations de sociétés	**83**	73
Obligations souveraines, supranationales et d'agences	**56**	68
Mesure de confiance	**85**	79

AlphaFixe Capital obtient la note maximale dans chacun des quatre modules évalués. Chez Jarislowsky Fraser, le module des actions cotées en gestion active fondamentale est celui qui correspond aux mandats confiés par la Fondation, et la note de 92 y dépasse largement la médiane des signataires. Les notes des modules obligataires sont présentées par souci de transparence, même si la Fondation ne confie aucun mandat de titres à revenu fixe à ce gestionnaire.

Activités d'engagement et de votes par procuration du gestionnaire en actions

Dans son approche de gestion à long terme, le gestionnaire Jarislowsky Fraser maintient un dialogue direct et continu avec la direction et le conseil d'administration des sociétés dans lesquelles elle investit. Parmi les différents sujets traités, les enjeux ESG sont de plus en plus au cœur des discussions, le but étant de rehausser la probabilité de création de valeur autant sur le plan financier que durable.

Dans ce contexte, le gestionnaire a élaboré un Plan d'action climatique qui expose les engagements et les mesures que le gestionnaire compte déployer par ses activités d'investissement et d'engagements auprès des entreprises afin de soutenir l'objectif de carboneutralité d'ici 2050.

Faits saillants des activités d'engagement et de vote par procuration du gestionnaire du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025 (période de référence)

Activités d'engagement

Gérant des portefeuilles plutôt concentrés, Jarislowsky Fraser s'est engagé auprès de 62 sociétés en portefeuille sur 99 sujets distincts. Ces échanges se répartissent entre 35 projets d'engagement structurés autour de résultats attendus et 64 discussions visant à obtenir de l'information. Les sujets abordés touchent notamment la divulgation d'information ESG, les émissions de GES, les retombées écologiques, les droits de la personne, la diversité, l'équité et l'inclusion, la rémunération des dirigeants et la composition du conseil d'administration. Au 31 octobre 2025, le gestionnaire évaluait que 82,9 % des émissions financées de ses portefeuilles étaient alignées sur une trajectoire de carboneutralité ou faisaient l'objet d'un engagement actif en ce sens, un résultat supérieur à sa cible intérimaire de 70 %. Sa prochaine cible vise 90 % d'ici 2030.

Activités de vote par procuration

Au cours de la période de référence, Jarislowsky Fraser a activement exercé son droit de vote en participant à 268 assemblées d'actionnaires présentant 3 816 propositions. Il s'est opposé à la recommandation de la direction sur 14,5 % des points soumis au vote, principalement sur des propositions liées à l'élection des administrateurs et à la rémunération des dirigeants, après avoir conclu que ces propositions n'étaient pas favorables aux actionnaires et aux parties prenantes. Le gestionnaire a également intégré formellement les droits des peuples autochtones et la réconciliation à ses lignes directrices de vote par procuration au cours de la période.

Ententes collaboratives en matière ESG de nos gestionnaires d'actifs

Outre les initiatives d'engagements directs auprès des sociétés détenues en portefeuille et le vote par procuration, nos gestionnaires d'actifs prennent part à des engagements collaboratifs à l'égard des facteurs environnement, société et gouvernance (ESG). L'adhésion à de tels engagements ou initiatives permet l'élaboration de pratiques exemplaires, autant pour le gestionnaire que pour les entreprises dans lesquels ils investissent. Ces initiatives permettent également un rehaussement de la portée des enjeux discutés avec les entreprises, notamment au niveau des enjeux climatiques, ceux-ci ne pouvant être ignorés.

Initiatives soutenues par nos gestionnaires d'actifs

Initiatives et déclarations	*AlphaFixe Capital*	*Jarislowsky Fraser*
Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI)	✓	✓
Spring (UN PRI stewardship initiative for nature)	✓	
Moving Together on Nature (UN PRI)	✓	
Coalition canadienne pour une bonne gouvernance		✓
CDP (Carbon Disclosure Project)	✓	✓
Climate Action 100+		✓
Déclaration de la place financière québécoise pour une finance durable	✓	✓
Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques (initiative de l'AIR)	✓	✓
Déclaration des investisseurs canadiens sur la diversité et l'inclusion (initiative de l'AIR)		✓
Engagement Climatique Canada		✓
Initiative canadienne du droit climatique	✓	
Net Zero Asset Managers initiative (NZAM)	✓	
Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat (TCFD)	✓	✓
Montreal Carbon Pledge		✓
Initiative FAIRR		✓
Programme APRA du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone	✓	

Normes et pratiques soutenues par nos gestionnaires d'actifs

Normes et pratiques	***AlphaFixe Capital inc.***	***Jarislowsky, Fraser Ltée***
Climate Bond Taxonomy	✓	S/O
Green Bond Principles (GBP)	✓	S/O
Social Bond Principles (SBP)	✓	S/O
Sustainability Bond Guidelines (SBG)	✓	✓
Science Based Targets Initiative (SBTi)	✓	✓
Global Reporting Initiative (GRI)	✓	✓
Sustainability Accounting Standards Boards (SASB)	✓	✓
Objectifs de développement durable (ODD)	✓	✓
Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)	✓	
Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB)	✓	✓
Pacte mondial des Nations Unies (UNGC)	✓	

Mesure de l’empreinte carbone des portefeuilles et de l’effet sur la biodiversité

La Fondation exige de ses gestionnaires de portefeuilles que ceux-ci travaillent à mesurer et à réduire l’intensité carbone de leurs portefeuilles au fil des ans. Nous présentons cette année deux mesures complémentaires, obtenues auprès de nos deux gestionnaires et arrêtées au 31 mars 2026. L’intensité carbone rapporte les émissions à l’activité économique de l’émetteur et permet de comparer le portefeuille à son indice de référence. L’empreinte carbone absolue exprime en tonnes la part des émissions attribuable aux sommes que nous avons investies. Nous indiquons également le taux de couverture des données, soit la proportion des titres pour lesquels une donnée d’émissions est disponible.

Intensité carbone par classe d’actif	*Au 31 mars 2026*	*Au 31 mars 2025*	*Indice de référence 2026*	*Couverture des données*
Obligations provinciales et municipales (t CO_2 eq/M$ de PIB)	169,5	173	248,7	100 %
Obligations de sociétés (t CO_2 eq/M$)	3,4	3	36,7	98,7 %
Prêts bancaires (t CO_2 eq/M$)	10,1	s.o.	60,5	86,2 %
Actions canadiennes et étrangères (t CO_2 eq/M$ US de ventes)	35,2	28	143	98,9 %

Les écarts avec les indices de référence sont marqués dans chacune des classes d’actif. Du côté des obligations provinciales et municipales, l’intensité du portefeuille correspond aux deux tiers environ de celle de l’indice, un résultat qui tient à la concentration des positions en Ontario et au Québec et à l’absence de titres albertains et saskatchewanais. Du côté des obligations de sociétés, l’orientation vers les obligations vertes ramène l’intensité à une fraction de celle de l’indice. Le mandat de prêts bancaires, ouvert en février 2026, affiche lui aussi une intensité nettement inférieure à son indice. Le volet en actions présente le même profil, l’exclusion des combustibles fossiles et la gestion active de l’empreinte ramenant l’intensité du portefeuille à environ le quart de celle de son indice. Nos deux mandats obligataires étant suivis chacun par rapport à un indice distinct, soit l’indice court terme et l’indice univers, la valeur présentée pour les obligations provinciales et municipales ainsi que pour les obligations de sociétés correspond à la moyenne de ces deux indices, pondérée par la valeur marchande de chaque mandat au 30 avril 2026. Le même principe s’applique au volet en actions, où l’indice présenté correspond à la moyenne de l’indice S&P/TSX et de l’indice MSCI Monde, pondérée par la valeur marchande de chaque fonds au 31 mars 2026, soit 22,6 % et 77,4 %.

D'un exercice à l'autre, l'intensité des deux volets obligataires demeure pratiquement inchangée. Celle du volet en actions passe de 28 à 35,2 tonnes par million de dollars de ventes. À la demande du comité, le gestionnaire établit cette mesure comme la moyenne pondérée de ses deux fonds d'actions selon la répartition du portefeuille de la Fondation, ce qui fournit une donnée unique pour l'ensemble du volet en actions.

Notre gestionnaire en titres à revenu fixe précise que l'intensité des obligations provinciales et municipales est rapportée au produit intérieur brut de chaque province. Convertir cette intensité en empreinte absolue en la multipliant par les sommes détenues ne serait pas conceptuellement valable, la dette provinciale ne faisant pas partie du PIB. Cette classe d'actif est donc présentée en intensité seulement. Le tableau suivant rassemble l'empreinte carbone absolue des portefeuilles pour lesquels la mesure est applicable.

Portefeuille	***Empreinte carbone absolue au 31 mars 2026***
Obligations vertes, court terme	2,0 t CO_2 eq
Obligations vertes, univers	2,6 t CO_2 eq
Prêts bancaires	12,3 t CO_2 eq
Actions canadiennes et étrangères	30,2 t CO_2 eq
Total	47,1 t CO_2 eq

Il s'agit de la première année où la Fondation est en mesure de consolider une empreinte carbone absolue pour l'ensemble de ses placements en titres de sociétés. Ce chiffre s'ajoute aux mesures d'intensité présentées les années précédentes et permettra de suivre l'évolution du portefeuille d'un exercice à l'autre.

Le comité a demandé cette année à ses gestionnaires de préciser leur approche en matière de biodiversité, un enjeu que la Fondation suit de près compte tenu des travaux menés à l'INRS. Le secteur ne dispose toujours pas d'une mesure unique comparable à l'intensité carbone, mais les pratiques progressent. Notre gestionnaire en titres à revenu fixe, AlphaFixe Capital, intègre déjà plusieurs des indicateurs proposés par le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD) à son modèle d'analyse propriétaire. Il évalue l'incidence des activités des émetteurs sur la biodiversité, leur gestion des déchets dangereux et non dangereux, ainsi que la place accordée à ces enjeux dans leur gouvernance et leurs politiques. Il a adhéré aux initiatives Moving Together on Nature et Spring, puis à l'initiative FAIRR en 2026, laquelle porte sur les risques liés à l'élevage intensif.

Il traite la biodiversité comme un enjeu systémique dans ses activités d'engagement et compte produire à terme une reddition de comptes fondée sur le cadre du TNFD, tout en soulignant que l'exercice se révèle plus exigeant que celui mené pour les risques climatiques. Il ne maintient toutefois aucun filtre d'exclusion propre à la biodiversité ou à la déforestation.

Jarislowsky Fraser, notre gestionnaire en actions, n'a pas adopté le cadre du TNFD comme tel, mais il a enrichi ses documents de recherche interne en matière de vote par procuration à la suite de sa publication, afin de mieux traiter les enjeux de nature et de biodiversité. Il n'établit pas de mesure de l'exposition de ses portefeuilles aux zones sensibles pour la biodiversité, estimant que la divulgation des sociétés demeure insuffisante et inégale pour soutenir un tel calcul. Ces enjeux sont plutôt pris en compte au cas par cas dans son processus d'intégration ESG, au moyen d'une grille d'évaluation propriétaire qui s'appuie sur les normes du Sustainability Accounting Standards Board pour cibler les sujets les plus significatifs de chaque secteur. Lui non plus n'applique de filtre d'exclusion ou de politique d'engagement distincte visant la biodiversité ou la déforestation, mais il intervient auprès des sociétés lorsqu'un enjeu significatif est relevé. Les deux fonds sans combustibles fossiles que détient la Fondation combinent pour leur part l'intégration ESG, le filtrage négatif et une orientation thématique axée sur la durabilité. Nous poursuivrons la conversation avec nos deux gestionnaires afin d'enrichir cette divulgation dans les prochains exercices.

Questions ESG reçues par le comité et réponses

Aucune question ESG n'a été adressée au comité de placement au cours de l'exercice clos le 30 avril 2026. Nos deux gestionnaires nous confirment également n'avoir reçu aucune question de parties prenantes visant les mandats de la Fondation. Rappelons que le comité avait reçu en mai 2024 une question portant sur les placements dans des entreprises en Israël ou dans le secteur de la défense, à laquelle une réponse avait été apportée dans notre rapport précédent. Les questions peuvent être adressées en tout temps à fondation@inrs.ca.

04 DESCRIPTION ET VALEUR DES FONDS DE DOTATION

Les huit fonds de dotation présentent des ressources obtenues à titre de dotations. Selon l'entente qui les a constitués ou confiés à la Fondation, l'utilisation des fonds de dotation est prévue pour une durée déterminée ou indéterminée, selon les cas. Aux 244 500 $ distribués en 2025-2026 s'ajoutent une somme de 115 000 $ décaissée des placements et mise en réserve pour la Chaire UNESCO.

Fonds	***Distributions en 2025-2026***	***Valeur capitalisée au 30 avril 2026***	***Valeur marchande au 30 avril 2026***
Chaire Cyrille-Duquet	100 000 $	720 000 $	2 130 037 $
Fonds ex-IQRC	-	32 547 $	85 244 $
Chaire Fernand-Dumont	30 000 $	794 218 $	898 156 $
Observatoire jeunes et société	14 500 $	350 000 $	394 362 $
Fonds Lionel-Boulet	-	2 161 088 $	5 356 775 $
Fonds études précliniques	-	75 000 $	88 008 $
Prix Perron-Desrosiers	- -	4 456 $	5 229 $
Fonds nanobiophotonique	100 000 $	1 500 000 $	2 627 492 $
TOTAL	244 500 $	5 637 309 $	11 585 303 $

Nous présentons ci-après une brève description de la destination de nos différents fonds de dotation.

Fonds Chaire Cyrille-Duquet

Le fonds Chaire Cyrille-Duquet soutient depuis 1984 des activités de recherche et de formation dans le domaine des télécommunications à l'INRS. Il porte le nom d'un commerçant, politicien et inventeur québécois, Cyrille Duquet (1841-1922), notamment connu pour ses innovations dans le domaine de la téléphonie, comme des procédés permettant d'améliorer la transmission du son et l'invention d'un combiné sur lequel se trouvent l'émetteur et le récepteur.

En 2025-2026, les 100 000 $ tirés de ce fonds ont permis de soutenir les travaux de deux chaires de recherche dans des domaines de pointe à l'INRS : la Chaire Cyrille-Duquet 2024-2029 en Télécommunications, dont le titulaire est le Professeur Tayeb Denidni, axée sur la conception de systèmes d'antennes avancés en ondes millimétriques pour les futures générations (5G et 6G) de communications sans fil et pour les capteurs biomédicaux, et la Chaire Cyrille-Duquet 2023-2028 en Logiciels de télécommunication, dont la titulaire est la professeure Sonia Aïssa, et qui se concentre sur la durabilité des réseaux et les technologies sans fil du futur. La Fondation poursuit la mise en œuvre de ces ententes quinquennales antérieures au transfert des fonds.

EN SAVOIR PLUS SUR LEURS TRAVAUX

Fonds ex-IQRC

Ce fonds a été créé en 1994 à la suite de la dissolution de l'Institut québécois de recherche sur la culture et précédant la création du Centre Urbanisation Culture Société. En 1999, l'INRS l'a utilisé à part égale pour doter les fonds de la Chaire Fernand-Dumont sur la culture et l'Observatoire jeunes et société.

Aucune somme n'a été engagée par la Fondation à partir de ce fonds en 2025-2026.

Fonds chaire Fernand-Dumont

Ce fonds aurait été créé dans les années 1980 au terme d'une campagne de financement ayant fait appel aux dons privés et publics. La dotation a été complétée en 1999 et 2007 par l'INRS qui y a ajouté une somme de 375 000 $ en provenance du fonds ex-IQRC.

En 2025-2026, une somme de 30 000 $ tirée de la dotation a permis de soutenir les travaux de la Chaire Fernand-Dumont sur la culture, dont la titulaire est la professeure Nathalie Casemajor Loustau.

L'équipe de la chaire se consacre à l'étude du statut, des fonctions et des significations de la culture contemporaine et des pratiques qui lui sont associées. Elle réalise ses activités dans une perspective pluridisciplinaire en partenariat avec les principaux acteurs des mondes culturels québécois et canadien.

EN SAVOIR PLUS SUR LEURS TRAVAUX

Observatoire jeunes et société

Ce fonds créé par l'INRS aurait bénéficié, en 1999 et 2007, d'une somme de 375 000 $ en provenance du fonds ex-IQRC.

En 2025-2026, une somme de 13 000 $ tirée de la dotation a permis de soutenir les travaux de l'Observatoire jeunes et société dont la titulaire est la professeure Nicole Gallant.

Il s'agit d'un regroupement de chercheurs du Québec, du Canada et d'ailleurs, qui s'intéressent à la jeunesse selon quatre grands champs de recherche : Jeunes en difficulté et action sociale; Éducation et socialisation; Travail et insertion professionnelle; et Pratiques culturelles et politiques.

EN SAVOIR PLUS SUR LEURS TRAVAUX

Fonds Lionel-Boulet

Portant le nom d'un ingénieur québécois (1919-1976) pionnier de la recherche en génie électrique au Québec, le Fonds Lionel-Boulet a été créé en 2001 à la suite de la cessation des activités de recherche et de formation en fusion magnétique, qui fut un pôle d'excellence stratégique à l'INRS. Le capital et les intérêts constituant ce fonds sont des apports affectés d'origine interne par l'INRS.

En 2025-2026, aucune nouvelle distribution n'a été requise, le solde résiduel des versements antérieurs ayant permis de soutenir les travaux de la Chaire de l'UNESCO sur les matériaux et les technologies pour la conversion, l'économie et le stockage de l'énergie, qui s'inscrit dans une démarche de collaboration Nord-Sud et Sud-Sud, visant à donner accès à l'énergie renouvelable pour tous. Le titulaire de la chaire est le professeur Fiorenzo Vetrone.

EN SAVOIR PLUS SUR LEURS TRAVAUX

Prix Perron-Desrosiers

Ce fonds a été créé en 1960 par un legs de 1 000 $ de la part de feue Mme Hortulane Perron-Desrosiers. Celle-ci souhaitait voir cette somme destinée à des recherches scientifiques en microbiologie. Au début des années 1990, l'INRS a choisi de se doter d'une politique d'attribution du Prix Perron-Desrosiers à sa communauté étudiante.

Bien qu'une somme de 300 $ avait été prévue dans les distributions de l'exercice, aucune somme n'a été distribuée par la Fondation à partir de ce fonds en 2025-2026. Il a été convenu avec la direction du Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie que les sommes inutilisées soient retournées dans le fonds et qu'une bourse soit offerte à compter de l'automne 2026.

Fonds nanobiophotonique

Ce fonds a été créé en 2009 pour soutenir le développement du secteur des nanobiophotoniques sur le campus de l'INRS à Laval avec des experts reconnus à travers le monde et dont le potentiel pourrait se traduire par des percées significatives en recherche, contribuant à développer ce pôle d'excellence à l'INRS.

En 2025-2026, 100 000 $ ont été tirés de ce fonds afin de soutenir les travaux de la nouvelle Chaire en nanobiophotonique dont les travaux ont débuté en septembre 2024.

Les titulaires de la chaire sont les professeurs Marc A. Gauthier et Jonathan Perreault. Leurs cotitulaires sont le professeur Jinyang Liang et la professeure Maya Saleh.

Les travaux de la Chaire se dérouleront jusqu'au 31 août 2029 et contribueront à développer le secteur de la nanobiophotonique sur le campus de l'INRS à Laval.

EN SAVOIR PLUS SUR LEURS TRAVAUX

Fonds études précliniques

Ce fonds a été créé en 1999 afin de soutenir la recherche sur des modèles animaux qui pourraient mener au développement de nouveaux traitements ou médicaments.

À la suite d'un concours interne, une somme de 7 000 $ a été versée pour soutenir les travaux de l'équipe du professeur Charles Gauthier à partir de ce fonds en 2025-2026.

Distributions et ajustements aux fonds de dotation

En mars 2024, la Fondation de l'INRS s'est dotée d'une Politique de distribution des fonds de dotation régie par le Comité d'audit et finances relevant du conseil d'administration. La politique fixe un seuil de dépenses de base à 3,5 % de la moyenne mobile de la juste valeur marchande sur cinq ans, réajustée rétroactivement pour tenir compte des nouvelles contributions, de façon à compenser l'inflation et à préserver la capacité de soutien à long terme. Les montants distribuables sont calculés peu après la fin de l'exercice et communiqués au plus tard le 31 octobre; ils sont ensuite disponibles pour être versés au cours de l'exercice suivant, qui débute le 1er mai.

Dans un souci de transparence, d'optimisation des ressources et d'alignement stratégique, il a été convenu que les nouveaux projets pour lesquels un financement issu des fonds de dotation est souhaité par la direction d'un centre de recherche et de formation doit être soumis à l'examen du Comité de qualification de l'INRS pour l'octroi de nouveau fonds. Dans cet esprit, de nouveaux engagements triennaux à partir du Fonds Fernand-Dumont sur la culture (90 000 $ sur trois ans) et du Fonds Observatoire jeunes et société (40 500 $) ont débuté en mai 2025.

Au cours de l'exercice 2025-2026, une somme de 573 580 $ a été retirée des placements pour couvrir les charges de l'exercice relative aux fonds de dotation.

Une somme de 375 300 $ a été affectée aux distributions aux fins caritatives et versée en soutien aux travaux de recherche et de formation de la communauté de l'INRS. De cette somme, 244 500 $ ont été versés aux projets. Le résidu a été placé dans un compte à intérêts quotidiens pour distribution au cours du prochain exercice.

De plus, puisque l'INRS n'avait pas effectué de retrait dans ses portefeuilles depuis plusieurs années, le transfert des fonds de dotation a généré un compte à recevoir de 1 116 556 $ pour l'INRS de la Fondation dont un solde résiduel de 696 576 $ reste à payer au 30 avril 2026.

Bien que la Fondation ait effectué un décaissement de 123 000 $ afin de couvrir une éventuelle demande de remboursement de la part de l'INRS, ce dernier n'a pas soumis de réclamation à ce titre au cours de l'exercice.

La Fondation prévoit devoir payer à l'INRS des distributions supplémentaires d'environ 696 576 $ au cours des prochaines années, représentant des sommes historiques affectées mais non déboursées par l'INRS avant le transfert des fonds de dotation. Ces sommes seront retirées annuellement des actifs actuellement investis, selon l'utilisation réelle des équipes scientifiques de l'INRS. Cette charge à payer est reflétée aux états financiers de la Fondation.

Évolution de l'actif investi au 30 avril 2026*

Évolution de l'actif investi au 30 avril 2026	
Actif au début	11 480 735 $
Nouvelles contributions reçues transférées aux gestionnaires	-
Produits de placements	679 834 $
Retrait pour distributions à la communauté INRS	573 580 $
Autres	3 409 $
Actif à la fin	**11 583 580 $**

Portefeuilles de placement

Répartition du portefeuille par classe d'actif au 30 avril 2026

Compte tenu de la taille de son actif, de ses ressources et de ses besoins, la Fondation de l'INRS ne détient aucun titre en propre. Elle a confié ses actifs à deux gestionnaires de portefeuilles ayant leur place d'affaire à Montréal. Son portefeuille de titres à revenu fixe est géré par AlphaFixe Capital inc. et est composé de parts de trois fonds communs de placement : deux séries d'obligations vertes et, depuis février 2026, un fonds de prêts bancaires excluant les combustibles fossiles. Son portefeuille d'actions est géré par Jarislowsky Fraser Ltée et est composé de parts de deux fonds communs de placement sans combustibles fossiles : un fonds d'actions canadiennes et un fonds d'actions étrangères.

Au 30 avril 2026, ses portefeuilles totalisent 11,58 millions de dollars (arrondis au millier), répartis comme suit : 30,1 % en titres à revenu fixe long terme, 15,1 % en revenu fixe court terme, 12,0 % en actions canadiennes, et 42,8 % en actions étrangères.

La surpondération actuelle des titres à revenu fixe court terme est une décision délibérée du comité afin de maintenir une liquidité accrue en prévision du remboursement du compte à recevoir de l'INRS, lequel s'échelonnera sur les prochaines années.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, la Politique de placement a été ajustée afin de retirer la cible d'allocation aux placements alternatifs (désormais 0 %), en cohérence avec l'absence actuelle de déploiement dans cette classe d'actif.

*Note: la variation nette de l'actif au cours de l'exercice (+ 104 240 $) est confirmée par le tableau de bord de performance. Sa répartition entre revenus nets de placement, gains non réalisés et retraits pour distributions à l'INRS sera précisée une fois le rapport annuel des auditeurs disponible.

Classe d'actif	*Valeur marchande*	*Poids*	*Cible*	*Écart*	*Minimum*	*Maximum*
Titres à revenu fixe court terme	1 749 227 $	15,1 %	10 %	5,1%	0%	20%
Titres à revenu fixe long terme	3 486 947 $	30,1 %	30 %	0,1%	15%	60%
Actions canadiennes	1 394 442 $	12,0 %	15 %	-3,0%	5%	15%
Actions étrangères	4 952 964 $	42,8 %	45 %	-2,2%	30%	50%
Placements alternatifs	-	0,0 %	0 %	0,0%	0%	20%
TOTAL	11 583 580 $					

Valeur marchande des placements au 30 avril 2026

Nous présentons ici les rendements des portefeuilles en comparaison avec les indices de référence pour l'exercice du 1er mai 2025 au 30 avril 2026.

Portrait global

Placements en revenu fixe • AlphaFixe Capital inc.

	Fonds Obligations vertes courte durée	*Fonds Obligations vertes univers*	*Fond de prêts bancaires*	*Encaisse*	*Total*
Valeur au 1er mai 2025	1 361 783 $	3 400 298 $	-	-	4 762 081 $
Additions (retraits)	343 020 $	(1 300 000 $)	1 300 000 $	-	343 020 $
Gains nets	44 424 $	69 972 $	16 677 $	-	131 073 $
Valeur au 30 avril 2026	1 749 227 $	2 170 270 $		-	5 236 174 $

Placements en actions • Jarislowsky Fraser

	Fonds d'actions canadiennes sans combustibles fossiles	*Fonds d'actions étrangères sans combustibles fossiles*	*Encaisse*	*Total*
Valeur au 1er mai 2025	1 536 993 $	5 180 266 $	1 396 $	6 718 655 $
Additions (retraits)	(229 200 $)	(687 600 $)	-	(916 800 $)
Gains nets	86 649 $	460 298 $	-	546 947 $
Valeur au 30 avril 2026	1 394 442 $	4 952 964 $	1 396 $	6 348 802 $

Rendement pour l'exercice

Sur la période de douze mois du 1er mai 2025 au 30 avril 2026, les marchés d'actions et les obligations ont globalement enregistré des rendements nettement positifs.

L'exercice a été dominé par l'intelligence artificielle. Les marchés d'actions ont progressé fortement, portés par un nombre restreint de sociétés liées à la construction de l'infrastructure nécessaire à cette technologie, avec les semi-conducteurs au cœur du mouvement. Les grandes entreprises technologiques ont annoncé pour 2026 des dépenses d'investissement approchant 700 milliards de dollars américains, soit près du double de l'année précédente, afin d'ériger les centres de données requis pour entraîner et exploiter les modèles.

Au Canada, le marché a connu une année exceptionnelle qui s'explique par des facteurs différents. Sur les douze mois terminant le 30 avril 2026, les trois secteurs les plus performants de l'indice S&P/TSX ont été l'énergie, les matériaux et les services financiers. Il s'agit, dans les trois cas, de secteurs cycliques, portés notamment par les prix records des métaux précieux. La composition du marché canadien l'a ainsi éloigné du secteur technologique qui a dominé ailleurs.

Du côté des titres à revenu fixe, l'exercice a été favorable. La détente des taux directeurs amorcée par la Banque du Canada s'est poursuivie devant un ralentissement de l'économie canadienne, ce qui a soutenu le prix des obligations. Le marché obligataire canadien a livré un rendement positif sur la période, l'indice obligataire universel FTSE Canada progressant de 1,26 % et l'indice des bons du Trésor à 91 jours de 1,84 %. Nos deux mandats obligataires ont dépassé leur indice respectif, à 2,73 % pour le court terme et à 2,55 % pour le long terme. Cette contribution a soutenu le rendement global du portefeuille dans un exercice où les mandats en actions ont tiré de l'arrière. L'acquisition d'unités du fonds ESG AlphaFixe prêts bancaires en mars 2026 viendra réduire la sensibilité de cette portion du portefeuille aux mouvements de taux, un avantage qui se manifestera davantage dans un environnement d'éventuelle hausse des taux.

Le comité observe cet environnement avec prudence. Le premier motif tient au niveau de concentration des indices, les dix plus grandes sociétés de l'indice S&P 500 représentant à la fin de 2025 environ 41 % de sa capitalisation alors qu'elles ne généraient qu'environ le tiers de ses bénéfices. Le deuxième tient à l'incertitude entourant la monétisation des investissements en intelligence artificielle, dont les sommes engagées dépassent largement les revenus générés à ce jour et dont l'intensité en capital surpasse celle observée au sommet de la construction d'Internet à la fin des années 1990. Le troisième tient aux répercussions environnementales, la consommation d'électricité des centres de données s'établissant à environ 415 térawattheures en 2024 et pouvant plus que doubler d'ici 2030 selon l'Agence internationale de l'énergie, avec les conséquences que cela suppose sur les émissions, sur les réseaux électriques et sur l'usage de l'eau. Ce dernier enjeu rejoint directement les préoccupations de la Fondation et des travaux menés à l'INRS.

Les fonds de dotation ont été confiés à la Fondation le 1er mai 2024. Le portefeuille compte donc deux exercices complets, ce qui permet de présenter cette année un rendement depuis la création en plus du rendement de l'exercice.

Rendements au 30 avril 2026	1 an	Depuis la création
Notre portefeuille	6,41 %	6,46 %
Indice de référence composite	18,64 %	15,09 %
Écart	(12,23) %	(8,63) %
Objectif de rendement de la Fondation	**7,00 %**	**7,00 %**

Pour l'exercice clos le 30 avril 2026, le portefeuille affiche un rendement de 6,41 %, soit un peu en deçà de l'objectif annuel de 7 % fixé par la Fondation. Depuis la création, le rendement annualisé s'établit à 6,46 %, un résultat comparable.

L'écart avec l'indice de référence composite persiste sur les deux horizons. Deux ans demeurent toutefois une période courte pour juger de la valeur ajoutée de nos gestionnaires, dont l'approche s'évalue sur un cycle de marché complet.

La performance du portefeuille approche l'objectif de rendement de la Fondation, mais se situe nettement en dessous de notre indice de référence. L'écart provient des mandats en actions. Notre gestionnaire a maintenu jusqu'ici un positionnement défensif à l'égard de la révolution technologique en cours, privilégiant des sociétés dont les valorisations et la prévisibilité des bénéfices lui paraissent plus solides. Ce choix a coûté en rendement relatif dans un marché mené par un petit nombre de titres. Il correspond néanmoins à l'approche pour laquelle ce gestionnaire a été retenu et qui vise la préservation du capital sur un cycle complet. Du côté canadien, la hausse de l'indice a été menée par l'énergie, les matériaux et les services financiers. Notre mandat exclut entièrement les combustibles fossiles et l'approche de notre gestionnaire, axée sur la qualité et la régularité des bénéfices, l'amène à détenir peu de titres parmi les segments les plus cycliques du marché. Ces deux facteurs se sont conjugués pour limiter notre participation à la progression de l'indice.

Le comité surveille ses gestionnaires de façon continue afin de vérifier la constance de leur approche et l'adéquation entre les rendements ajustés au risque et nos attentes à long terme. Au besoin, des mesures correctives sont envisagées. La révision de la composition de notre exposition en actions prévue en 2026-2027 permettra d'approfondir cette question.

Le tableau suivant présente le rendement de chaque classe d'actif pour la période de douze mois close le 30 avril 2026.

Rendement par classe d'actif	Portefeuille	Indice	Indice de référence
Titres à revenu fixe court terme	2,73 %	1,84 %	FTSE d'obligations canadiennes à court terme
Titres à revenu fixe long terme	2,55 %	1,26 %	Indice obligataire universel FTSE Canada
Actions canadiennes	5,51 %	39,96 %	Indice S&P / TSX
Actions internationales	9,37 %	28,58 %	MSCI Actions mondiales
Placements alternatifs	S/O	S/O	S/O
Total	6,41 %	18,64 %	Indice de référence

Notes sur la présentation des rendements

Date de création du portefeuille : 1er mai 2024. Les rendements sont exprimés en dollars canadiens et présentés nets des frais de gestion. Ils sont établis selon la méthode du rendement pondéré dans le temps, par chaînage géométrique des rendements mensuels calculés selon la méthode Modified Dietz. Les rendements des périodes de plus d'un an sont annualisés; ceux des périodes d'un an ou moins ne le sont pas.

L'indice de référence composite correspond à la moyenne pondérée des indices de chaque classe d'actif selon les cibles de la Politique de placement des fonds de dotation, soit 10 % FTSE Canada bons du Trésor à 91 jours, 30 % FTSE Canada obligataire universel, 15 % S&P/TSX, 45 % MSCI Monde et 0 % en placements alternatifs, cette dernière catégorie n'ayant pas été déployée. L'objectif de rendement de 7,0 % est celui que fixe la Politique de placement.

Le mandat de titres à revenu fixe long terme a été financé en août 2024 et le sous-mandat de prêts bancaires en février 2026. Les rendements de ces mandats ne couvrent donc pas l'intégralité des périodes présentées. Le rendement du portefeuille depuis la création tient compte de leur poids réel dans le portefeuille à chaque mois.
La présentation des rendements s'inspire des normes GIPS de présentation de la performance. La Fondation n'en revendique pas la conformité et n'a fait vérifier aucune des données présentées par un tiers indépendant.

À propos de la Fondation de l’INRS

Créée en 2020, la Fondation de l’INRS appuie l’essor de l’Institut national de la recherche scientifique (INRS). Elle participe activement au rayonnement des retombées de l’ensemble de l’INRS, mobilise les milieux d’affaires et philanthropiques autour de sa mission et de ses projets et soutient les travaux de sa communauté scientifique, étudiante et diplômée. Gérant une dotation de plus de dix millions de dollars, ayant recueilli près de deux millions de dollars à ce jour et animant un réseau de près de 4 500 diplômées et diplômés, la Fondation est une porte d’entrée accueillante, agile et audacieuse pour tous les donateurs et partenaires qui aspirent à changer le monde par la recherche.

385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) CANADA H2X 1E3

514 499-4083

fondation@inrs.ca

https://fondation.inrs.ca